

Initiatives ministérielles

fassent pas confiance? Y a-t-il lieu de s'étonner que les Canadiens ne lui fassent pas confiance?

Enfin, à ceux qui ne sauraient pas trop si le gouvernement croit encore en la démocratie et s'il est encore convaincu que le Parlement a le droit d'établir les lois du pays, je signale que cette mesure législative contient une disposition qui porte atteinte au droit du Parlement et des Canadiens d'être régis par des lois décrétées par leurs représentants élus, d'une manière plus honteuse et renversante qu'on ne l'a jamais vu dans une mesure législative.

Permettez-moi de vous lire cette disposition du projet de loi. Ensuite, les parlementaires qui croient dans la démocratie nous diront s'ils sont toujours disposés à voter en faveur du projet de loi. Elle porte ce qui suit: «Il est bien entendu que les règlements d'application l'emportent sur les dispositions incompatibles de lois du Parlement.»

C'est donner beau jeu à un gouvernement ou un Cabinet pour prendre des règlements qui contredisent les lois adoptées par le Parlement. Y a-t-il quelqu'un ici qui trouve cela acceptable? Moi, en tout cas, je trouve cela inacceptable, et le Parti libéral aussi, car nous sommes d'avis qu'il devrait appartenir au Parlement et aux représentants élus de la population d'élaborer les lois du pays.

D'autres membres de l'opposition officielle trouveront beaucoup à redire à ce projet de loi. Quant à moi, je trouve regrettable que, dix ans après l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés, le gouvernement n'ait pas fait en sorte que les pensions qui relèvent de sa compétence soient équitables.

Il a légiféré pour garantir l'équité dans le RPC. Il a légiféré pour imposer l'équité dans les régimes de pension du secteur privé. Dans son projet de loi, par contre, il n'a fait aucun cas des besoins des gens selon leur sexe, leur âge, leur état matrimonial ou leur invalidité. Il a manqué d'honnêteté quant à ses intentions.

Je tiens à remercier, en mon nom et en celui des membres du comité, et au nom des membres du Parti libéral, toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de loi à titre individuel ou en tant que membres d'associations d'employés, notamment les femmes qui se battent pour recevoir une pension équitable, qui se battent pour faire reconnaître qu'elles existent toujours, même si elles sont séparées ou divorcées, ainsi que les retraités dont bon nombre ont travaillé pour le gouvernement et s'y connaissent très bien en matière de

pensions. Je tiens à les remercier tous et toutes pour leur aide inestimable, car aucun d'entre nous ne s'y connaît autant que certains d'entre eux.

Je déplore cependant que le gouvernement ait décidé de ne pas transmettre au comité les études qu'il a réalisées sur des questions relatives aux pensions, ce qui nous a empêchés de faire un travail aussi exhaustif et approfondi que nous l'aurions voulu.

Je trouve enfin fort dommage que nous n'ayons pas devant nous en ce moment un projet de loi que tous les parlementaires pourraient appuyer sans réserve.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite. Je l'ai scruté attentivement au nom du caucus néo-démocrate et je dois vous dire que nous voterons contre.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux personnes qui se sont présentées devant le comité.

Les remarques faites par le député de Burlington ne reflètent aucunement les centaines de lettres que j'ai reçues de la part de citoyens un peu partout au Canada concernant le projet de loi C-55. Il dit que les députés sont d'accord en général. Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

Ce n'est pas non plus ce qu'ont dit les témoins qui ont comparu devant le comité. Les fonctionnaires du secrétariat du Conseil du Trésor ont été les premiers à se présenter et ils ont analysé le projet de loi. Puis, nous sommes entrés dans le vif du sujet lorsque l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada est venu faire un exposé très bien étayé dont nous le félicitons.

L'Association nationale des retraités fédéraux est aussi venue exprimer ses inquiétudes face à ce projet de loi. L'Alliance de la fonction publique du Canada a recommandé de nombreux amendements, dont quelques-uns ont été acceptés par le gouvernement.

Voici d'autres personnes qui ont témoigné: William Lewis, un particulier; Robert Battram, un particulier; l'Association des anciens de la GRC; l'Association des membres de la division C de la GRC; A.J. Campbell, un particulier; l'Organisation des conjoints des militaires; la Corporation des retraités canadiens intéressés; l'Association canadienne des retraités des forces armées; et le Comité de défense des prestations de conjoint et d'enfant survivant.